



CONFÉRENCE  
RÉGIONALE  
DES ÉLUS  
DE L'ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE

Promouvoir  
et stimuler

le développement  
régional

par la planification  
et la concertation

# Plan stratégique de développement

En raison des mandats qui lient l'organisme au gouvernement du Québec, la Conférence régionale doit produire un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers du développement de la région. À titre d'interlocutrice privilégiée du gouvernement, la Conférence régionale peut par la suite conclure des ententes spécifiques avec les ministères, les organismes gouvernementaux ou les autres partenaires qui assureront la réalisation de certains objectifs inscrits au *Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue*.

Il est important de noter que cette planification stratégique ne concerne pas que la seule Conférence régionale mais bien l'ensemble de la communauté régionale. Il s'agit d'un document de référence sur lequel peuvent s'appuyer les différents partenaires, y compris la Conférence régionale, dans l'élaboration de leur propre plan d'action. Il est d'ailleurs le fruit d'une large consultation et reçoit l'adhésion de l'ensemble des actrices et des acteurs du développement régional. Un plan d'action régional annuel permet de poser des gestes concrets en faveur du Plan selon les responsabilités et les obligations de l'organisme et de chaque partenaire.

## Vision d'avenir

Effectuer la planification stratégique de développement d'une région incite à se projeter vers l'avenir. Dans le cadre de la planification stratégique 2007 – 2011, une déclaration de vision accompagne le *Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue* et projette la région jusqu'en 2027 selon des aspirations qui lui sont propres.

### Une région

- accueillante, animée par une diversité de cultures et de talents
- où deux peuples cohabiteront dans le partage et le respect du territoire
- solidaire et équitable, à l'écoute des besoins de ses citoyennes et citoyens
- curieuse, axée sur le savoir et ouverte sur le monde
- en santé, soucieuse de son milieu naturel
- prospère, une économie basée sur la matière grise
- autonome, maîtresse de son destin et de son développement

# Mission

Dans le respect des valeurs de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et en concertation avec ses partenaires, la Conférence régionale voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'épanouissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

La Conférence régionale a les mandats suivants :

- **Établir un plan quinquennal de développement** définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région et assurer sa mise en œuvre;
- **Favoriser la concertation des partenaires** dans la région et donner des avis aux ministères concernant le développement de la région;
- **Conclure des ententes spécifiques** avec les ministères ou les organismes du gouvernement ou avec d'autres partenaires;
- **Administrer les sommes** qui lui sont confiées par le gouvernement dans le cadre d'une entente conclue pour l'exécution de tout projet de développement régional.

**Valeurs écologiques, de développement durable, de cohérence, de respect et d'équité**

**Valeurs de solidarité, d'égalité, de participation et de pouvoir des personnes et des communautés**

**Valeurs de créativité, de connaissance, de souplesse, de réseautage, d'inclusion sociale et d'innovation**

# Valeurs

En plus des mandats confiés par le gouvernement, les membres de la Conférence régionale exercent **un rôle de vigie, de défense et de promotion des intérêts de la région**, appuyés sur des **valeurs** induites à sa mission. Ils associent à leurs travaux **les leaders des instances régionales et locales** au plan économique, social, culturel et communautaire en vue de garantir la participation maximale de la population aux projets et enjeux liés au **développement de la région**. Ils tendent aussi la main aux voisins du **Nord-du-Québec** et du **Nord-Est ontarien** en vue de renforcer les institutions et les initiatives publiques et privées communes aux trois régions.

Ces quelques valeurs guident la Conférence régionale dans tous les gestes qu'elle pose.

## Ententes spécifiques

La Conférence régionale des élus peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes spécifiques pour l'exercice de ses pouvoirs et responsabilités (article 99). Une entente spécifique est une entente conclue en fonction des besoins spécifiques de la région et permet de réserver les sommes nécessaires pour combler les besoins particuliers qui ont été identifiés à l'intérieur de la planification stratégique régionale. À titre d'exemple, notons l'entente spécifique sur le Plan de transport de l'Abitibi-Témiscamingue, l'entente spécifique sur le rapprochement entre les communautés Anishnabes (Algonquines) et les divers milieux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ou encore, l'entente spécifique sur l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

## Fonds

Dans le cadre de son mandat, la Conférence régionale gère des fonds régionaux dans différents secteurs qui viennent appuyer le Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue. La gestion de ces fonds est habituellement convenue dans le cadre d'une entente spécifique ou par un protocole d'entente avec le gouvernement.

# Commissions, forums, tables et comités

L'un des mandats de la Conférence régionale est de concerter les personnes ou les représentantes et représentants d'organismes dans le but de mettre en lumière les dénominateurs communs à chaque territoire et utiles au développement de la région.

Les objets de concertation varient selon les besoins exprimés par le milieu, les objectifs du Plan stratégique de développement, les urgences ou la volonté de mettre en commun des éléments touchant plusieurs territoires de la région. La Conférence régionale anime une vingtaine de tables ou comités et participe à près de 30 autres par le biais de ses membres ou employés. La majorité des tables sous la responsabilité de la Conférence régionale sont formées de représentantes et représentants des cinq territoires. Ils sont généralement nommés par la MRC ou le Centre local de développement (CLD) en fonction du sujet.

## Tables et comités internes de la CRÉ

Comité de maximisation des retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue (ComaxAT)

Comité sur le transport collectif en milieu rural

Conseil d'orientation du Plan de transport

Commission des ressources naturelles et du territoire

Commission forestière régionale

Comité plein air

Comité sur la régionalisation

Commission économique

Commission sur la ruralité

Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

Groupe sur l'entrepreneuriat

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue

Valorisation Abitibi-Témiscamingue (VAT)

Table de concertation des sentiers récréatifs

Table des partenaires en condition de vie des femmes

Table régionale de concertation des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue

Table régionale de concertation en immigration de l'Abitibi-Témiscamingue

Table régionale des partenaires pour l'animation jeunesse en milieu rural

Table de concertation sur la Route 117

Table régionale sur le transport aérien

## Forum régional de concertation; un guide dans l'action

Le Forum régional de concertation est une instance de consultation et de concertation intersectorielle qui rassemble les partenaires des différents secteurs d'activité de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce Forum se réunit deux à trois fois par année pour discuter de sujets qui préoccupent l'ensemble de la communauté régionale. Il est principalement composé des anciens membres du conseil d'administration du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT), c'est-à-dire environ 80 personnes provenant de toutes les sphères de l'activité régionale.

## Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue

C'est au printemps 2000 que l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue voit le jour par le biais d'une entente spécifique. Notre région fait figure de pionnière en se dotant de ce lieu de brassage des idées et de partage de connaissances. L'organisme a pour mission de colliger en son centre de documentation les recherches, études et statistiques portant sur l'Abitibi-Témiscamingue. Les travaux et les chiffres les plus parlants sont résumés, vulgarisés, puis diffusés dans un bulletin d'information mensuel appelé tout simplement le Bulletin de l'Observatoire. Pour en savoir davantage, visitez le site Internet : [www.observat.qc.ca](http://www.observat.qc.ca).

## Caucus et réunions publiques

Les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale se réunissent à toutes les trois semaines. Des réunions publiques ont également lieu de trois à quatre fois l'an et sont annoncées dans les médias. Toutes les personnes intéressées peuvent y participer et intervenir dans le cadre de période de questions réservées pour le public. Le calendrier des réunions est disponible sur le site Internet.

## Bulletin

La Conférence régionale publie un bulletin mensuel qui rend compte des gestes qu'elle pose en faveur du développement de la région en collaboration avec ses partenaires. Ce bulletin fait état des différentes activités, rencontres, événements, revendications ou gestes posés et vise à accroître la quantité d'information stratégique traitant de l'Abitibi-Témiscamingue.

## Membres

En Abitibi-Témiscamingue, la Conférence régionale rassemble **13 élus** nommés en vertu de la loi 34. Le conseil d'administration se compose des cinq préfets, des maires des municipalités locales de 5 000 habitants et plus et des maires des municipalités de Malartic, Senneterre, Témiscaming et Ville-Marie. Ces élus nomment à leur conférence **six membres de la société civile** et ils fixent la durée de leur mandat. Ces derniers sont choisis de façon à assurer une bonne représentation par territoire et des secteurs d'activité régionale. La loi prévoit une ou un représentant de la nation algonquine, mais la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue a préféré créer un lieu de rencontres et d'échanges avec eux. De plus, **les députés** ont le droit de participer, sans droit de vote, aux délibérations de la Conférence régionale.

## Site Internet

Au [www.conferenceregionale.ca](http://www.conferenceregionale.ca), vous trouverez l'ensemble des publications produites par la Conférence régionale, les annonces quant aux réunions ou colloques à venir, les communiqués, mémoires, procès-verbaux, les coordonnées des membres de l'équipe et les dossiers dont ils ou elles sont en charge ou tout autre information pertinente.

Depuis avril 2004, en vertu de la loi 34,  
la Conférence régionale des élus  
de l'Abitibi-Témiscamingue remplace  
le Conseil régional de développement  
de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)  
à titre d'organisme interlocuteur privilégié  
du gouvernement du Québec en matière  
de développement régional.



170, avenue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

Téléphone : 819 762-0774  
1 866 762-0774  
Télécopieur : 819 797-0960  
cr@conferenceregionale.ca  
www.conferenceregionale.ca

***Bureau d'Amos***

22, rue Principale Nord, bureau 200  
Amos (Québec) J9T 2K6

Téléphone : 819 732-1777  
Télécopieur : 819 732-0138

***Bureau de Val-d'Or***

650, avenue Centrale  
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Téléphone : 819 824-2733  
Télécopieur : 819 824-3867